

Scop & Scic : modèles de citoyenneté économique

À l'heure où les entreprises doivent jouer un rôle majeur pour contrer l'aggravation des impacts négatifs de l'activité économique sur les écosystèmes et les inégalités sociales, il est urgent d'agir en amorçant un changement radical de développement du modèle actuel. Les sociétés coopératives apportent des réponses aux grandes transitions économiques, sociales et sociétales dont la France doit se saisir pour renouer avec un développement équilibré, responsable et résilient.

CHIFFRES CLÉS (filiales comprises)

4 122 sociétés coopératives

81 084 emplois

7,7 milliards de CA

Sur 5 ans :

+ 32,3% d'emplois

et + 37,1% de CA

87% des salariés souhaitent que les Scop prennent de l'importance par rapport à l'économie classique dans les années à venir

74% des dirigeants estiment que c'est un modèle d'avenir

Source : sondage OpinionWay
septembre 2020

DES ENTREPRISES CRÉATRICES D'EMPLOIS DURABLES

La crise sanitaire nous conforte dans la nécessité d'une économie plus citoyenne. La non délocalisation et la relocalisation des emplois apportent du sens aux territoires. Nos modèles Scop et Scic s'ouvrent à tous les secteurs, de l'industrie à la construction, du commerce à l'énergie et à l'environnement, de la culture au sport, des transports aux services.

DES ENTREPRISES AUX MAINS DES SALARIÉS

La reprise d'entreprises par les salariés, devenus actionnaires, au-delà du maintien des emplois et des savoir-faire sur les territoires, est un gage de pérennité et de performance. À fin 2021, près de 34 000 emplois coopératifs proviennent d'une transmission, d'une reprise à la barre du tribunal ou d'une transformation.

DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fin 2021, ce sont 11 000 salariés pour 985 millions d'euros de CA qui œuvrent dans des ressourceries/ recyclage, le commerce et les produits bio ou écologiques, la construction/rénovation de bâtiments écologiques, la mobilité durable et les énergies renouvelables.

Créatives et investies dans leur territoire, au cœur de l'économie, les Scop et les Scic s'inscrivent sur le long terme en associant accomplissement individuel et performance collective. ●

NOTRE PROJET

- Affirmer la place de l'humain au cœur des actions et des décisions
- Faire coopérer travail et capital

NOS PROPOSITIONS

Transformer l'économie en garantissant la relocalisation de la production et de l'emploi

1

Encourager la solution des « salariés » pour la reprise d'entreprises

Le modèle a fait ses preuves : à fin 2021, les transmissions d'entreprises reprises par les salariés en coopérative connaissent un taux de pérennité de 94 % à 3 ans contre 77 % pour les cessions non familiales des PME-ETI en France.

À fin 2021, les reprises concernent près de 34 000 salariés pour un CA de près de 3 milliards d'euros. Il s'agit de **mieux faire connaître cette solution aux cédants et encourager ce type de reprise par** :

- ▶ la mise en place d'une **provision** (de type provision réglementée) pour la transmission de sociétés aux salariés, ce qui permettra à une société de s'assurer, en franchise d'impôt, d'une capacité financière pour faciliter sa transmission aux salariés (quel que soit le mode de reprise)
- ▶ la **garantie des prêts personnels** auprès des salariés repreneurs à l'identique des investisseurs professionnels
- ▶ la **création d'un fonds dédié** pour doubler l'apport des salariés investissant dans la reprise d'entreprises à l'image des initiatives déjà mises en place par des collectivités régionales
- ▶ le **triplément de l'actuel plafond de l'abondement du Plan d'Épargne Entreprises (PEE)** en cas d'investissement en parts sociales de son entreprise
- ▶ une **dégressivité du forfait social** en fonction de la participation des salariés à la gouvernance de l'entreprise.

2

La solution coopérative en réponse aux enjeux sociétaux et environnementaux

Trouver du sens à son travail est devenu le critère n°1 pour les jeunes générations en quête d'un autre modèle de gouvernance plus participatif.

La solution coopérative apporte des réponses concrètes pour agir : implication dans la gouvernance d'entreprise, partage des bénéfices et participation au bien-être au travail.

Certains secteurs sont d'autant plus impactés qu'ils connaissent de fortes tensions comme l'économie numérique où l'enjeu est d'ancrer les emplois de façon pérenne. Il en est de même pour les secteurs agricole, médical (centre de santé, Ehpad) où les difficultés de recrutement sont aggravées par les fluctuations de temps de travail et/ou des rémunérations de plus en plus aléatoires.

Pour consolider ces initiatives venant du terrain, il s'agit de :

- ▶ **Déployer sur tout le territoire national la société de financement evergreen CoopVenture** pour accompagner des start-up du numérique s'engageant à rester sur les territoires à l'image du pilote lancé en Auvergne-Rhône-Alpes grâce aux investisseurs coopératifs et aux collectivités locales.
- ▶ Permettre et simplifier **l'égalité d'accès aux aides agricoles** pour les agriculteurs et les personnes non issues du milieu agricole souhaitant s'installer en Scop ou pour les cédants voulant transmettre leur exploitation à leurs salariés.
- ▶ **Lever les freins réglementaires des centres de santé** permettant à des personnels médicaux et paramédicaux d'exercer selon leur projet stratégique de proximité.
- ▶ **Appliquer des indicateurs extra-financiers de citoyenneté économique** comme critères d'attributions dans les marchés publics.

3

Développer le travail autonome avec l'alternative sécurisée des CAE

Les aspirations à entreprendre en autonomie

ne cessent de croître.

Être entrepreneur est un défi, tout particulièrement dans le contexte de crise sanitaire et d'ubérisation de la société.

Pour accompagner cet essor dans un cadre sécurisé, le **statut d'entrepreneur salarié associé en Coopérative d'activité et d'emploi** permet d'être salarié avec les garanties sociales liées, tout en gardant la souplesse du travail indépendant, **en collectif et au sein d'une entreprise partagée**. Près de 12 000 entrepreneurs lancent et développent sur le long terme leur activité dans les 155 CAE en France.

Pour déployer ce modèle de travail autonome protecteur et créateur de solidarités, il s'agit de :

- ▶ **faire connaître et promouvoir l'entrepreneuriat en CAE et le statut d'entrepreneur salarié associé (ESA)** auprès du grand public, des étudiants, des auto-entrepreneurs, des indépendants, des prescripteurs et administrations (Pôle emploi, consulaires...)
- ▶ **généraliser l'accès aux dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat classique et les outils de financement dédiés** en initiant via la Banque des Territoires (ou Bpifrance) **un fonds national de prêts et de dotation au capital social apporté par les entrepreneurs**, à l'image de certaines initiatives régionales
- ▶ **soutenir la fonction d'accompagnement des CAE auprès de ces entrepreneurs** tout au long du développement de leur activité et appuyer le développement des CAE et de leurs innovations sur tous les territoires.

4

Doper l'entrepreneuriat d'intérêt collectif avec les Scic

Les partenariats publics/privés

apportent des réponses dans des secteurs devenus clés à l'échelle territoriale : l'alimentaire, l'économie circulaire, la mobilité, l'énergie, l'habitat, la santé...

20 ans après leur création, les Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) ont démontré leur pertinence en faisant converger les intérêts des collectivités territoriales et des acteurs économiques de ces filières. L'implication des citoyens, des clients, des collectivités, des bénévoles pour créer des projets économiques communs a permis de créer 1 000 sociétés et 10 000 emplois et de réunir 100 000 sociétaires.

Pour doper ces initiatives, il s'agit de **faire adopter le projet de loi sur les Scic** pour :

- ▶ **sécuriser le statut des dirigeants** de Scic
- ▶ **renforcer les fonds propres** par l'accès aux titres participatifs pour les Scic en SAS
- ▶ **bénéficier du mécénat et du bénévolat** (au même titre que les associations).

5 BONNES RAISONS D'OSER UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ

1. Les Français plébiscitent le modèle coopératif



77 % des salariés

ont envie de travailler un jour
au sein d'une Scop



27 % des dirigeants

sont prêts à transformer à l'avenir
leur entreprise en Scop

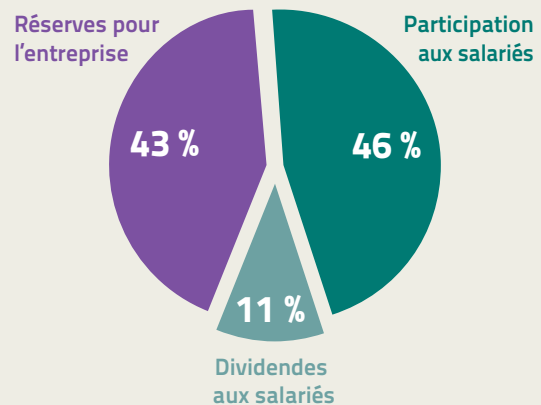
Source :
OpinionWay
2020

2. Une gouvernance partagée

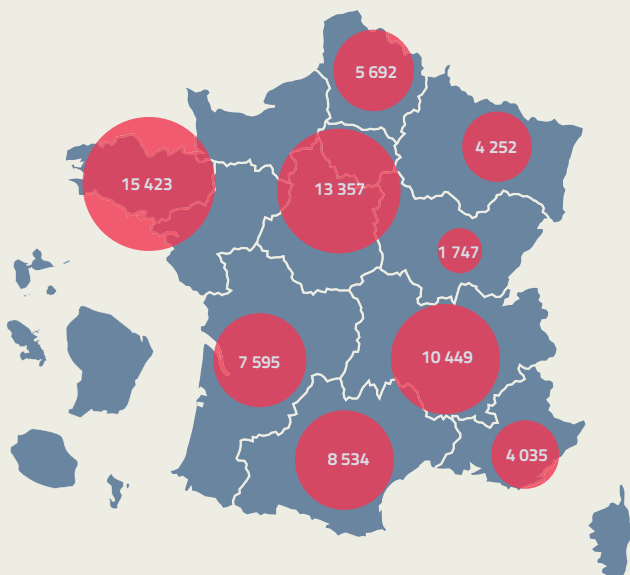


1 personne = 1 voix

3. Une répartition équitable des bénéfices



4. Des emplois non délocalisables au service de leur territoire



5. Des entreprises performantes et pérennes

Combien d'entreprises durent
plus de 5 ans en France ?

